

**FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENT
DEMANDE DE CARTE ARTISTE**

Art. 2 A.R. du 26 mars 2014 – M.B. 17 avril 2014, Ed. 2
A compléter par l'artiste

- ° ce formulaire vous permet de demander une carte.
- ° la Commission « Artistes » juge sur base d'un ensemble d'éléments de votre dossier, d'où le caractère indispensable des renseignements ci-dessous.

1. IDENTIFICATION

<i>Nom et prénom :</i> <i>Adresse :</i>
--

° numéro de registre national : _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _

2. QUESTIONS RELATIVES A VOTRE ACTIVITE ARTISTIQUE

✓ Pour quelles activités demandez-vous cette carte ? Décrivez vos activités de manière aussi détaillée que possible?

.....
.....
.....
.....

3. AUTRES REMARQUES

.....
.....
.....
.....

Nombres d'annexes

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est correcte et complète et que j'ai pris connaissance des communications importantes en annexe.

<i>Date :</i>	<i>Signature :</i>
---------------	--------------------

Ces données vous sont demandées en vue de la constitution de votre dossier auprès de la Commission « Artistes » (AR du 26.03.2014 – Moniteur Belge du 17.04.2014, Ed. 2). Elles peuvent également être utilisées pour traiter votre dossier assujettissement auprès de l'INASTI/l'ONSS.

En application de la loi du 08.12.1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous avez le droit de consulter et de faire corriger vos données personnelles. Si vous désirez faire usage de ce droit, vous devrez vous adresser par écrit au secrétariat de la Commission « Artistes » SPF SECURITE SOCIALE, Finance Tower, Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 115 – 1000 BRUXELLES.

Pour de plus amples informations concernant le traitement des données, il vous est loisible de vous adresser à la Commission de la protection de la vie privée, Rue de la presse 35 – 1000 BRUXELLES, <http://www.privacycommission.be/fr>.

COMMUNICATIONS IMPORTANTES

1. Le service Inspection de l'Institut National d'Assurances Sociales pour travailleurs Indépendants (INASTI), de l'Office National de Sécurité sociale (ONSS) et de l'Office national de l'emploi (ONEM) peuvent être mandatés par le Président de la Commission « Artistes » pour procéder à une enquête plus approfondie.
2. La Carte est délivrée sur base des éléments contenus dans votre dossier, notamment sur base du présent formulaire de renseignements.
3. Au cas où des modifications interviendraient dans les données que vous nous avez communiquées ci-dessus, veuillez, dans le cadre d'une bonne collaboration au traitement de votre dossier, nous les communiquer immédiatement.
4. Conservez un double de la présente demande et de ses annexes.

Données de contact: Adresse de la Commission « Artistes » SPF SECURITE SOCIALE, Finance Tower, Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 115 – 1000 BRUXELLES.
artistes@minsoc.fed.be

<http://www.socialsecurity.belgium.be/fr/le-statut-dartiste>

Secrétaire: Mme S. Amraoui